La route de Vallorbe à la Vallée par le Reposoir en 1869

Vallorbes, le 23 juillet 1869

Au Conseil d'Etat du canton de Vaud,

Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil d'Etat,

Divers mémoires dont le Conseil d'Etat a été nanti à plusieurs reprises, ainsi que les rapports de ses propres ingénieurs, lui ont fait connaître amplement l'importance, l'urgence même, d'une meilleure route reliant Vallorbe à la Vallée de Joux.

Aujourd'hui qu'un chemin de fer va bientôt desservir la première de ces localités, par conséquent changer la position des deux contrées, il semble presque superflu d'attirer derechef sur ce point l'attention de l'autorité exécutive.

Nous sommes persuadés, le Conseil d'Etat le premier, qu'il y a quelque chose à faire pour ces intéressantes populations, et qu'il est notamment indispensable de permettre aux habitants de la Vallée de Joux, une communication mieux appropriée à leurs besoins que celle existante, en vue surtout de leur rapprochement d'une station qui va devenir pour eux le débouché principal le plus voisin.

Malgré cette assurance que le Conseil d'Etat veille aux intérêts en jeu sur ce coin du canton, il a paru nécessaire à la Municipalité de Vallorbes de se préoccuper sérieusement des voies d'abord de la gare future de cet endroit, ce moment lui paraît d'autant plus opportun que vous venez, Messieurs, d'approuver le plan de cette station que la Compagnie de la ligne ferrée Jougne-Eclépens, a soumis à votre sanction, qu'ainsi il n'y a plus aucun doute sur l'emplacement exact où s'élèveront les bâtiments et dépendances de cette gare.

L'an dernier, alors qu'on ne connaissait encore que d'une manière vague les intentions de la Compagnie relativement à l'endroit ou serait établie la station, la Municipalité de Vallorbes, appuyée par celles des communes voisines, vous avait priés, Messieurs, d'ordonner des études pour la route ci-devant mentionnée sur les deux versants de notre vallon. Ce désir quelque légitime qu'il fut, n'a jusqu'à présent, reçu aucune exécution.

Dès lors les choses sont entrées dans une nouvelle phase que nous devons vous signaler, et cela autant par le gigantesque projet préconisé par M. Lucien Reymond, député au Solliat, qui a rédigé sur cette question une brochure imprimée qui vous est sans doute connue, que par l'attitude récente qu'ont prise les habitants de la Vallée de Joux vis-à-vis du tracé remplissant le mieux le but proposé.

L'auteur du susdit rapport voudrait relier la Vallée de Joux à Vallorbes en traversant le Mont d'Orzeires au moyen d'un tunnel qui servirait en même temps de route et de canal pour l'écoulement du trop plein des eaux du Lac.

La Municipalité de Vallorbes est loin de s'opposer aux idées progressistes de M. Reymond ainsi qu'à sa grandiose conception, mais outre que ce projet paraît généralement peu goûté, le coût énorme de cette entreprise, son résultat incertain, doivent la faire sacrifier pour une voie plus pratique, moins dispendieuse et surtout d'une exécution plus simple et plus immédiate.

Nous avons dit plus haut que le courant d'idées des habitants de la Vallée de Joux avait pris une autre direction, cela est vrai ; une partie de ces populations réunies à celle de Vallorbes, veulent un abord direct à la gare de ce dernier lieu, et pour y arriver ne voient rien de mieux que la construction d'une nouvelle route partant du Pont, passant par la Tornaz et le Mont d'Orzeires, et venant aboutir à la station même en longeant la côte dite de Prailloux. C'est presque, en un mot, le projet Reymond mais avec cette différence qu'au lieu de s'enfoncer dans les entrailles de la terre, nous travaillons à ciel ouvert, nous donnons à notre route les développements qu'elle comporte pour en atténuer la pente et en garantir la sécurité.

Cette nouvelle manière de résoudre la question est aussi la nôtre, elle est dans tous les cas beaucoup préférable à celle qui tendrait au remaniement du tracé actuel de la route des Epoisats, voie rapide, tortueuse, pénible, d'un entretien difficile et coûteux et dont la reconstruction équivaudrait au coût d'une route nouvelle sans en réunir les avantages.

Indépendamment de sa situation dans une gorge refermée qui ne permet pas de se développer pour amoindrir les rampes, la route actuelle est rendue encore d'un usage difficile par sa construction au pied de la côte élevée de la Dent de Vaudlion, qui, pendant une notable partie de l'année, n'y laisse pénétrer aucun rayon de soleil, contribuant ainsi à l'agglomération des glaces et des neiges dont l'enlèvement au printemps devient très onéreux.

Le nouveau rayon que nous proposons, serait au contraire établi dans l'exposition la plus favorable du pays, sur la côte orientale du vallon[1], où l'action du soleil à toute son ardeur, où les neiges n'ont qu'une durée momentanée, où une pente graduée permettrait une circulation constante, aisée et rapide, aussi bien pour les habitants de la Vallée de Joux que pour les relations de la frontière limitrophe qui, tôt ou tard, s'empresseront de se raccorder à cette route pour elles la plus courte et la plus commode.

C'est pénétré de ces avantages que nous avons cru devoir appuyer le nouveau point de vue de nos bons voisins en nous permettant (lors même que nous savons la constante sollicitude de l'autorité exécutive pour les vrais intérêts de tous) de prier le Conseil d'Etat de bien vouloir faire étudier immédiatement ce

[1] En réalité occidentale.

projet de route qui nous semble ce qu'il y a de mieux pour contenter tout le monde.

Nous ne doutons pas, honorés Messieurs, que vous ne soyez pleinement convaincus par ces études de la supériorité incontestable de ce passage sur tout autre ; il réunit tous les avantages requis, offre pour les contrées intéressées ce qu'elles désirent, une arrivée directe à la gare de Vallorbes, sans présenter des difficultés techniques, ou un coût considérable ; c'est pourquoi, la Municipalité de Vallorbes se résume en insistant d'une manière toute spéciale sur l'étude dont il s'agit, qu'elle recommande à votre judicieuse appréciation.

Dans l'espoir de voir notre requête prise en considération, nous saisissons, Mr. le Président, Messieurs, cette nouvelle occasion de vous assurer de nos sentiments de respectueuse déférence.

Le Syndic Le Secrétaire

Note : on ne sait pas si cette lettre, sous une forme plus achevée, fut réellement envoyée au Conseil d'Etat. Elle figure sous forme de brouillon, où l'on peut voir les corrections du secrétaire, dans la correspondance de la commune du Lieu.

Ni le syndic de Vallorbes ni le secrétaire n'ont signé cette lettre qui semble donc avoir été toute provisoire.